



#### AFESPED-UQAM

Association facultaire étudiante de science politique et droit de l'UQAM  
Pavillon Judith-Jasmin, local J-M775  
Tél. 514.987.3000 poste #2632  
afesped@uqam.ca  
[www.afesped.org](http://www.afesped.org)

## Positions historiques de l'Association facultaire étudiante de science politique et droit (2002-2011)

Document produit en septembre 2011

### Résolution, Assemblée générale du 9 octobre 2002 5<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Grève contre la ZLÉA

« Que l'AFESPED prévoit un budget de 1000\$, qui sera géré par un comité ouvert, formé pour appuyer la campagne de grève « À bas la ZLÉA » »

### Résolution, Assemblée générale du 30 octobre 2003 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, Frais de scolarité

« Que l'Association se positionne contre le dégel des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire;

Que l'Association se positionne contre le financement privé de l'éducation et des services publics;

Que l'Association se positionne contre pour un financement public massif et inconditionnel dans l'éducation et dans les services publics;

Que l'Association se positionne contre toute baisse de la qualité de l'éducation et des services publics;

Que l'Association participe à la rédaction du mémoire institutionnel de l'UQAM en vue de la commission parlementaire;

Que l'Association appuie la manifestation du 6 novembre prochain, à Québec;

Que l'Association reste à l'affût des informations dans ce dossier et communique ces informations aux associations étudiantes de la faculté et aux membres;

Que l'Association suspende la mise en œuvre de ses actions jusqu'à ce que l'information n'ait été remise aux étudiants, étudiantes. »

### Résolution, Assemblée générale du 30 octobre 2003 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, Frais de scolarité

« L'association des étudiants et étudiantes en droit de l'UQAM demande qu'il n'y ait pas de vote de grève au niveau de l'AFESPED et ce, parce que l'AG de notre association s'est positionnée contre une grève générale illimitée. Notre position est à l'effet qu'il est trop tôt pour utiliser ce moyen de pression bien que nous soyons pour le gel des frais de scolarité. Ainsi, nous ne croyons pas qu'il est du mandat de l'AFESPED de se positionner à l'heure actuelle étant donné qu'il n'y a aucune proposition claire du gouvernement. »

**Résolution, Assemblée générale du 22 février 2005**

**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Revendications**

« L'AFESPED exige du gouvernement :

*Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide financière aux études et retire la coupure de 103M\$;*

*Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiants et étudiantes dès le départ du domicile familial;*

*Que le gouvernement révise le système d'Aide financière aux études et bonifie le montant en bourse accordé aux familles monoparentales;*

*Que la politique sur les frais de scolarité des étudiants internationaux et étudiantes internationales soit rigoureusement appliqué et qu'en ce sens soient condamnés les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia;*

*Que le gouvernement s'engage à maintenir l'intégrité du réseau collégial;*

*L'AFESPED se positionne contre le fait que les présentes revendications soient satisfaites au prix d'un dégel des frais scolarité ou de toute autre coupure dans les programmes sociaux.*

*De plus, l'AFESPED se solidarise avec les moyens de pression entrepris par les différents corps enseignants dans leurs revendications pour l'amélioration du système d'éducation. »*

**Résolution, Assemblée générale du 2 mars 2005**

**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, Grève**

« *Que l'AFESPED enclenche la grève générale d'une durée illimitée et qu'une prochaine assemblée générale de reconduction se tienne le 14 mars;*

*Que l'AFESPED refuse que des négociations aient lieu avec le gouvernement et qu'une entente advienne avec le gouvernement sans que soient consultées l'ensemble des assemblées générales des associations étudiantes en grève;*

*Que l'AFESPED rajoute dans ses revendications : « Le tout dans une perspective de gratuité scolaire et d'éradication de l'endettement étudiant »;*

*Que l'AFESPED collabore dans le cadre du mouvement national de grève à la CASSÉE »*

**Résolution, Assemblée générale du 14 mars 2005**

**2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Plan d'action**

« *Que l'AFESPED participe à la manifestation du 16 mars 2005;*

*Que l'AFESPED exige des CASSÉE/FEUQ/FECQ une trêve publique entre elles;*

*Que les représentants, représentantes de l'AFESPED se positionnent contre la violence à l'intérieur du mouvement de grève;*

*Que l'AFESPED exige que l'UQAM s'excuse publiquement de l'intervention policière du vendredi 11 mars à 00h30 et qu'un blâme soit déposé envers les personnes qui ont appelé à cette intervention. De plus, nous exigeons la démission de ces mêmes personnes;*

*Que l'AFESPED se prononce en faveur d'entreprendre des discussions avec les fédérations dans le but d'adopter des revendications communes et ce dès que possible »*

**Résolution, Assemblée générale du 23 mars 2005**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Blocus**

« Que l'AFESPED se prononce contre la perturbation des activités de l'UQAM sauf en ce qui concerne les activités académiques;

Que l'AFESPED utilise le mémoire produit l'an dernier par 6 des 7 facultés de l'UQAM dont l'AFESPED sur la fiscalité responsable comme nouvelle proposition à présenter au gouvernement;

Que l'offre du mémoire soit proposée par l'AFESPED et que celle-ci la présente au plus grand nombre d'associations en vue d'obtenir un large consensus;

Que l'AFESPED dénonce les manœuvres odieuses de la RÉFAEC et de ses représentants »

**Résolution, Assemblée générale du 29 mars 2005**  
**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Plan d'action**

« Que l'AFESPED participe à la manifestation du mercredi 30 mars 2005, à la manifestation du jeudi 31 mars 2005 et aux manifestations régionales du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2005;

Que l'AFESPED revendique la tenue d'états généraux sur l'éducation;

Que l'on se prononce pour la démission du gouvernement et que l'on demande la tenue d'élections générales »

**Résolution, Assemblée générale du 4 avril 2005**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, État de la situation**

« Que l'on rejette l'entente de principe du 2 avril négociée entre le ministre et les fédérations étudiantes;

Que l'on déclare que les efforts de négociation et que l'entente de principe sont insuffisants et non représentatifs des revendications adoptées par l'assemblée générale »

**Résolution, Assemblée générale du 4 avril 2005**  
**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Avis de motion**

« Après avoir accepté de traiter de la question (Que l'assemblée générale de l'AFESPED permette et favorise un retour en classe des étudiants de premier cycle en droit de l'UQAM dès aujourd'hui, et ce, pour la durée de la grève), l'assemblée a rejeté la proposition à la majorité »

**Résolution, Assemblée générale du 22 septembre 2005**  
**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, CANO**

« Que la CANO temporaire soit renouvelée seulement pour l'hiver 2006;

Que l'AFESPED s'engage d'informer ses membres sur la CANO et le retrait de celle-ci »

**Résolution, Assemblée générale du 16 février 2006**  
**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, Déménagement de la bibliothèque de science politique à l'îlot voyageur**

« Attendu le projet de déménagement de la bibliothèque des sciences juridiques et publications gouvernementales internationales au sein du nouveau pavillon de la Faculté de science politique et de droit, l'îlot voyageur;

*Attendu la résolution du Conseil de programme des cycles supérieurs de science politique, du baccalauréat en histoire et de l'Assemblée départementale d'histoire;*

*Attendu la résolution du Conseil des affaires académiques de la Faculté des sciences humaines;*

*Attendu les vives réactions suscitées chez les étudiants et les étudiantes, certains professeurs-es du département par le départ de la collection de science politique de la bibliothèque centrale;*

*Attendu la nécessaire interaction entre la collection de science humaine et celle de science politique et l'aspect contre-productif de séparer ces deux collections;*

*Attendu que le bibliothécaire Louis LeBorgne, diplômé en science politique anciennement attiré à la collection de science politique n'a pas été remplacé au sein de la bibliothèque centrale;*

*Attendu le très grand nombre d'étudiants, d'étudiantes lié à la collection de science politique;*

*Que le projet de déménagement de la collection de science politique soit annulé. Qu'un nouveau bibliothécaire, avec des compétences semblables, soit engagé pour remplacer Louis LeBorgne et s'occuper de façon exclusive du développement et de la gestion de la collection de science politique au sein de la bibliothèque centrale »*

### **Résolution, Assemblée générale du 16 février 2006**

#### **2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Projet de l'îlot voyageur**

*« Considérant la nécessité du développement immobilier de l'UQÀM pour la création de nouveaux espaces de classes, de bureaux et de réunion qui permettent un meilleur fonctionnement des activités académiques, professionnelles et associatives de l'UQÀM;*

*Considérant que ce développement ne doit pas se faire à n'importe quel prix, autant sur les plans social, environnemental et de l'aménagement urbain;*

*Considérant l'incohérence entre l'image que l'UQAM projette quant à son engagement social et environnemental, notamment à travers ses programmes de sciences environnementales et en science de l'éducation, et les décisions de son conseil d'administration dans le dossier de l'îlot voyageur;*

*Considérant que l'UQÀM a recours au privé pour le financement de son développement immobilier, notamment par le partenariat public-privé avec la firme Busac et l'émission d'obligations en janvier 2004 et que ces décisions confirment et prévoient le désinvestissement de l'État québécois en éducation plutôt qu'elles ne le dénoncent;*

*Considérant la nécessité d'un investissement public massif en éducation plutôt que l'incursion du privé dans le financement des institutions scolaires;*

*Considérant que la construction d'un parc de stationnement souterrain de près de 500 places dans le cadre du projet de développement de l'îlot voyageur va à l'encontre de la politique environnementale de l'UQÀM (énoncé de principe no 2, articles no 3.2.5, 4.2.1, et 4.2.2), et plus globalement, des objectifs du protocole de Kyoto qui visent la réduction des émissions des gaz à effet de serre;*

*Considérant que la construction de ce parc de stationnement aura des impacts négatifs sur la qualité de vie des résidentes et résidents du quartier Ville-Marie;*

*Considérant que l'UQÀM privilégie dans ses décisions, l'investissement dans le développement immobilier alors que les besoins de financement de ses activités pédagogiques sont plus que criants;*

*Considérant l'absence d'une véritable consultation de la communauté universitaire dans le dossier du développement immobilier, et plus précisément dans le projet de l'îlot voyageur;*

*Que l'on exige l'annulation du partenariat public-privé avec la firme Busac;*

*Que l'on exige l'engagement, de la part de l'administration de l'UQAM, de ne faire aucun cas appel à des partenariats public-privé;*

*Que l'on exige la réduction de la construction du nombre de places de stationnement au minimum requis par les règlements municipaux;*

*Que l'on respecte la politique environnementale de l'UQAM dans le cadre de tous ses développements immobiliers;*

*Que soit tenue une consultation de la communauté universitaire de l'UQAM sur le projet de développement de l'îlot voyageur ainsi que sur tous les projets de développement futurs, par le dépôt de mémoires et la rédaction d'un rapport indépendant sur la question et que ces rapports soient pris en considération par le Conseil d'administration de l'UQAM lors de la prise de décision concernant les projets de développement immobiliers. »*

### **Résolution, Assemblée générale du 16 février 2006**

#### **3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Campagne pour les transferts fédéraux en éducation**

*« Considérant le sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire au Québec et au Canada;*

*Considérant que ce sous-financement se traduit entre autres par la rationalisation des programmes, le surpeuplement des classes, le déficit de professeurs-es, le piètre financement des bibliothèques scolaires et la tendance des institutions scolaires à aller chercher du financement privé et à augmenter les frais afférents;*

*Considérant les orientations des dernières années qui menacent l'intégrité du réseau collégial au Québec;*

*Considérant les propositions de certains acteurs du monde de l'éducation de dégelier les frais de scolarité pour financer l'éducation post-secondaires;*

*Considérant que l'accessibilité aux études est le gage d'une société critique et responsable;*

*Considérant les coupures de 2.2 milliards \$ par année dans les transferts fédéraux aux provinces en matière d'éducation et de programmes sociaux depuis 1994;*

*Considérant que le gouvernement fédéral a dégagé, en huit ans, des surplus de 61,3 milliards \$;*

*Que l'on soutienne la lutte pour les transferts fédéraux de 4.9 milliards par année en éducation postsecondaire et que l'on exige :*

*Un engagement clair de la part du gouvernement fédéral de garantir ces transferts;*

*Un engagement clair de la part du gouvernement québécois d'investir cet argent dans la qualité de l'enseignement (réduction du ratio professeur/étudiant-e-s au Cégep comme à l'université, embauche de nouveaux-elle professeurs-es, valorisation de la formation universelle au collégial) et dans le financement accru des bibliothèques collégiales et universitaires pour élargir leur collection respective et qu'il y ait un investissement dans la recherche et dans la création. Et ce, dans une perspective de gratuité scolaire.*

*L'AFESPED appelle ses membres à se mobiliser en vue de la manifestation du 23 février 2006 à Ottawa, lors du Conseil de la fédération. »*

### **Résolution, Assemblée générale du 4 octobre 2007**

#### **Plan d'action annuel 2007-2008, Gratuité scolaire**

*« Considérant que l'éducation est un bien commun;*

*Considérant que les frais de scolarité mettent en péril l'accessibilité et la qualité des études postsecondaires;*

*Considérant que la mission éducative n'a pas pour premier objectif de produire des salariés-es, mais plutôt d'enseigner et d'encourager la conscience citoyenne;*

*Considérant que le boulet de l'endettement étudiant ne cesse de s'alourdir;*

*Considérant que l'éducation postsecondaire subit une crise du financement public;*

*Considérant la présence accrue du secteur privé et de la logique de rentabilité dans le système d'éducation ;*

L'AFESPED-UQAM dénonce :

- *La hausse des frais de scolarité.*
- *Toute tentative visant à arrimer l'éducation au système économique actuel.*

L'AFESPED-UQAM s'engage à :

- *Informers ses membres sur les multiples enjeux de la hausse des frais de scolarité.*
- *Mettre de l'avant la gratuité scolaire.*
- *Mettre de l'avant l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé.*
- *Tenir une assemblée générale de grève le 11 octobre à 12h30 et qu'une levée de cours soit effective pour la tenue de l'assemblée en après-midi. »*

#### **Résolution, Assemblée générale du 11 octobre 2007**

##### **2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Vote de grève**

*« Considérant la hausse des frais de scolarité mettant en péril l'accessibilité aux études post-secondaires;*

*Considérant la hausse des frais afférents et le plan de redressement qui va à l'encontre de la mission académique et sociale de l'UQAM;*

*Considérant le sous-financement chronique des universités et la crise financière à l'UQAM;*

*Il est proposé :*

*Que l'AFESPED se dote d'un mandat de grève générale illimitée pour une réduction des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire ainsi que pour un réinvestissement massif en éducation;*

*Que ce mandat soit effectif lorsqu'une assemblée générale de déclenchement de grève, tenue dans les trois jours après l'atteinte du plancher, constatera qu'au moins 7 associations représentant 25 000 membres se soient dotées d'un même mandat;*

*Que le mandat de grève générale soit renouvelé le jeudi de chaque semaine;*

*Que les stages et les cours préparatoires aux stages ne soient pas perturbés lors de la durée de la grève générale illimitée;*

*Que les étudiants-es internationaux soient considéré-e-s dans nos revendications et lors des négociations »*

#### **Résolution, Assemblée générale du 5 novembre 2007**

##### **Plan d'action annuel 2007-2008, Hausse de frais afférents**

*« Considérant qu'une hausse de frais afférents est une hausse de frais de scolarité cachée et malhonnête;*

*Considérant que cette hausse ne s'inscrit pas dans une perspective de gratuité scolaire;*

*Considérant que toute hausse est nuisible à l'accessibilité aux études;*

*Considérant que cette hausse est due à la piètre gestion de l'Administration de l'UQAM;*

*Considérant que cette hausse s'effectue suite aux pressions du MELS et du réseau UQ;*

*Considérant que les associations facultaires, dont l'AFESPED, n'ont pas été consultées sur cette hausse;*

L'AFESPED-UQAM dénonce :

- *Toute forme de frais afférents.*
- *Les pressions faites par le gouvernement en place ainsi que le réseau UQ sur l'Administration de l'UQAM.*
- *La mauvaise gestion du Conseil d'administration (CA) de l'UQAM.*
- *Le manque de transparence du CA.*
- *L'absence de consultation du CA envers les associations facultaires, seules instances représentant démocratiquement les étudiants-es.*

L'AFESPED-UQAM exige :

- *Une loi nationale empêchant les institutions scolaires d'imposer des frais afférents.*
- *Un recul sur la hausse des frais afférents.*
- *Une plus grande transparence du CA.*
- *De meilleurs et de plus nombreux services aux étudiants-es.*

L'AFESPED-UQAM s'engage à :

- *Informerses membres sur les multiples enjeux de la hausse de frais afférents.*
- *Faire des actions ponctuelles à l'UQAM et à l'extérieur de ses murs pour dénoncer cette hausse. »*

**Résolution, Assemblée générale du 5 novembre 2007**  
**Plan d'action annuel 2007-2008, Plan de redressement**

*« Considérant l'adoption du plan de redressement par le gouvernement du Québec;*

*Considérant l'importance de la diversité académique à l'UQAM et que celle-ci ne doit pas être compromise par l'impératif de la rentabilité des cours et des programmes;*

*Considérant la position contre toute forme de frais afférents à l'UQAM, adoptée par l'AFESPED ;*

*Considérant le support de l'AFESPED aux différents syndicats présents à l'UQAM dans leur lutte pour de meilleures conditions de travail;*

L'AFESPED-UQAM s'oppose :

- *À l'augmentation des frais d'admission.*
- *À la hausse de frais liés à Repro-UQAM, au Bureauphile, au stationnement à vélo et aux services alimentaires de l'UQAM.*
- *À la hausse des loyers aux résidences étudiantes.*
- *À la vente des résidences étudiantes au secteur privé.*
- *À la vente du Centre Pierre-Péladeau.*
- *À la mise en place d'une politique de frais d'analyse et de frais d'utilisateur pour la location d'équipement scientifique.*
- *Au report de l'embauche de professeurs-es, vu leur manque déjà grandissant à l'UQAM.*
- *À l'ajout d'une 4e plage horaire d'enseignement.*
- *À toute modification de cours, annulation de cours, fermeture et fusion d'unité académique et à toute fermeture de programme.*

L'AFESPED-UQAM exige :

- *Le maintien de la règle de 50 dans le calcul des charges et des allocations spéciales.*
- *Le maintien de la règle de dédoublement des charges pour un groupe à 120 et plus à son utilisation actuelle.*
- *Le respect de la mission académique et sociale de l'UQAM.*
- *Le retrait rétroactif des mesures du plan de redressement. »*

**Résolution, Assemblée générale du 5 novembre 2007**

**Plan d'action annuel 2007-2008, Transport en commun, poursuite judiciaire et tarif étudiant unique**

« Considérant les démarches entreprises depuis la session d'automne 2006 dans l'optique de mettre en œuvre une poursuite contre la STM;

Considérant la nomination par l'exécutif de Jonathan Leblanc et Josiane Lavoie en tant qu'étudiants-es en droit chargé de développer le projet avec un-e membre de l'exécutif comme responsable;

Considérant l'appui et la participation d'Hugo Cyr, professeur en droit;

L'AFESPED-UQAM se positionne :

- En faveur de la mise en place d'un tarif étudiant unique et ne faisant aucune discrimination en vertu de l'âge.

L'AFESPED-UQAM s'engage à :

- Faire la promotion du projet auprès de ses membres, les invitant à y participer.
- Fournir l'aide monétaire nécessaire à la mise en place du dossier.
- Promouvoir la poursuite judiciaire auprès des autres associations étudiantes universitaires, en particulier celles autres facultés de droit.
- Obtenir un appui moral et financier auprès des autres associations étudiantes. »

**Résolution, Assemblée générale du 5 novembre 2007**

**Plan d'action annuel 2007-2008, Transport en commun, AMT**

« Considérant l'importance de l'utilisation du transport en commun dans la réduction des gaz à effets de serre (GES) ;

Considérant l'augmentation des populations dans les banlieues de la couronne de Montréal ;

Considérant le nombre important d'étudiants-es provenant de ces banlieues et qui étudient sur l'île de Montréal ;

L'AFESPED-UQAM exige :

- De l'Agence métropolitaine de transport (AMT) l'instauration d'un tarif étudiant unique, ne faisant aucune discrimination en vertu de l'âge et du lieu de résidence. »

**Résolution, Assemblée générale du 5 novembre 2007**

**Plan d'action annuel 2007-2008, Transport en commun**

« Considérant le manque de données sur la situation du transport en commun à Montréal et sur ses usagers, usagères;

Considérant l'importance de la question environnementale auprès des membres de l'AFESPED;

Considérant la volonté de l'AFESPED d'offrir des pistes de solution écologiquement, socialement et économiquement viable sur le transport en commun;

Considérant la disponibilité d'une subvention facultative de recherche d'une valeur maximale de 200.00\$ aux Services à la vie étudiante (SVE);

L'AFESPED-UQAM propose :

- *D'embaucher un-e agent-e de recherche chargé-e d'établir un rapport détaillé sur la situation économique et sociale des usagers, usagères du transport en commun dans la métropole.*
- *De définir, à l'aide du rapport, une panoplie de solutions viables pour l'ensemble de ses membres.*
- *D'appuyer d'autres groupes sociaux qui veulent rendre le transport en commun plus accessible. »*

**Résolution, Assemblée générale du 5 novembre 2007**  
**Plan d'action annuel 2007-2008, Locaux associatifs**

*« Que l'Administration de l'UQAM reconnaisse le droit d'accès aux locaux en tout temps, en particulier les locaux associatifs et syndicaux. »*

**Résolution, Assemblée générale du 5 novembre 2007**  
**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Délibérante (semaine de grève)**

*« Considérant la non-atteinte du plancher de grève générale illimitée;*

*Considérant la situation financière précaire de l'UQAM;*

*Considérant la mise en place d'un plan de redressement allant à l'encontre de la mission académique et sociale de l'UQAM;*

*Il est proposé :*

*Advenant l'atteinte d'un plancher de 4 associations facultaires ou 6000 étudiants-es de l'UQAM, que l'AFESPED tienne une grève d'une semaine du lundi 12 novembre au vendredi 16 novembre 2007;*

*Que les revendications soient le retrait rétroactif du plan de redressement, la démocratisation des instances de l'UQAM et un réinvestissement public massif en éducation. »*

**Résolution, Assemblée générale du 7 février 2008**  
**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Délibérante (grève)**

*« Que l'AFESPED déclenche une grève générale illimitée conjointement avec les autres associations étudiantes de l'UQAM et du Québec, en lien avec nos revendications;*

*Que cette GGI soit déclenchée le lendemain de l'atteinte du plancher, fixée à 3 associations facultaires, et qu'elle se poursuive jusqu'à ce qu'une assemblée générale y mette fin;*

*Que l'AFESPED tienne une assemblée générale de reconduction de grève le 18 février et tous les lundis subséquents;*

*Que les stages et les cours préparatoires aux stages ne soient pas perturbés par la grève;*

*Que l'AFESPED encourage ses membres à se mobiliser dans le cadre des lignes de piquetage et des actions de la grève;*

*Nous revendiquons :*

- *Abolition rétroactive des mesures du plan de redressement à l'UQAM et réinvestissement massif en éducation pour une amélioration des ressources et des services (investissement dans les laboratoires et les bibliothèques, embauche de professeurs-es, d'employés-es professionnels, professionnelles de soutien) dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé. Ce réinvestissement visera minimalement à résorber les déficits accumulés de tous les établissements d'enseignement postsecondaires au Québec et ce bonifié des quelques 460M\$ de sous-financement identifié par la CRÉPUQ pour les universités et les cégeps;*

- *Abolition de la politique « déficit 0 » dans la formule de financement des institutions postsecondaires. Cette politique traite les institutions publiques d'enseignement comme des corporations privées en leur imposant un devoir de rentabilité. L'AFESPED dénonce cette privatisation de la sphère publique et la marchandisation du savoir.*
- *Diminution des frais de scolarité, vers la gratuité scolaire, afin d'assurer l'accessibilité universelle aux études et la réduction de l'endettement étudiant.*
- *Instauration d'une loi nationale empêchant les institutions scolaires d'imposer des frais afférents. »*

**Résolution, Assemblée générale du 14 mars 2008**

**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, Levée de cours**

*« L'AFESPED se prononce contre l'injonction étant donné que celle-ci empêche la levée des cours »*

**Résolution, Assemblée générale du 14 mars 2008**

**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Délibérante (plan d'action)**

*« Que l'AFESPED intervienne au présent litige par déclaration d'intervention ou par déclaration à titre de mise en cause et appuie financièrement et logistiquement un groupe d'étudiant-es écrivant une réponse légale, juridique et politique à l'injonction et que cet appui financier inclue les honoraires d'avocats pour un montant maximal de 15 000\$ »*

**Résolution, Assemblée générale du 14 mars 2008**

**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Délibérante (plan d'action)**

*« Que l'AFESPED dénonce les méthodes répressives de l'administration de l'UQAM, les procédures douteuses d'expulsion d'étudiants et d'étudiantes, l'utilisation abusive de la force policière, le recours à la propagande mensongère et les recours aux tribunaux pour retirer le droit démocratique des étudiants et étudiantes de faire la grève et de manifester ce qui menace le droit associatif »*

**Résolution, Assemblée générale du 14 mars 2008**

**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Délibérante (plan d'action)**

*« Considérant la situation juridique actuelle;*

*Considérant l'importance de faire preuve de bonne foi;*

*Que l'AFESPED lance un appel au calme et qu'elle invite ses membres à reconnaître les obligations découlant de l'injonction jusqu'à ce que la Cour statue »*

**Résolution, Assemblée générale du 14 mars 2008**

**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Délibérante (plan d'action)**

*« Que l'AFESPED mette sur pied un comité de communication pour répondre à la propagande mensongère des services de communications de l'Université du Québec à Montréal. Qu'Eve-Lyne Couturier et Éric Demers soient en charge de la création de ce comité »*

**Résolution, Assemblée générale du 14 mars 2008**

**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, sous-point Délibérante (grève)**

*« Considérant la mise en place du plan de redressement du 15 juin par le Conseil d'Administration de l'UQAM;*

*Considérant l'attaque importante que constitue ce plan à l'accessibilité des études, à la qualité de l'enseignement et à la diversité des programmes offerts à l'UQAM;*

*Considérant le dépôt du rapport définitif sur la situation financière et le plan de redressement par la firme comptable PricewaterhouseCoopers;*

*Considérant les propositions faites par PwC dans ce rapport qui menacent la survie et la mission de l'UQAM;*

*Considérant que PwC est sorti de son mandat d'analyste pour devenir proposeur de solutions;*

*Considérant l'attitude et la stratégie de capitulation perpétuelle mise de l'avant par la direction de l'UQAM et son recteur Claude Corbo face au gouvernement du Québec et au réseau des Universités du Québec;*

*Considérant la position de l'AFESPED pour une amélioration des ressources et des services dans une perspective d'éducation de qualité, accessible et libre de l'intervention du privé;*

*Considérant les votes de grève générale illimitée obtenue par l'AFESH-UQAM, l'AFEA-UQAM et l'AFELLC-UQAM cette semaine;*

*Considérant le vote de grève d'une journée obtenue par l'AESSUQAM et l'AÉESG-UQAM pour le 18 mars 2008;*

*Considérant l'injonction demandée par l'administration de l'UQAM visant à interdire le droit de grève et de manifestation des travailleurs et travailleuses intellectuelles et les mesures d'intimidation illégitimes, excessives et anti-démocratiques visant à forcer le retour en classe.*

*Il est proposé :*

*Que l'AFESPED-UQAM tienne un référendum de grève générale illimitée le vendredi 14 mars dès la fin de l'assemblée jusqu'à 18h00, lundi 17 mars et mardi 18 mars de 10h à 18h;*

*Que Patrick Véronneau soit responsable du déroulement de cette consultation;*

*Que le dépouillement des voies se fasse sous la supervision de représentants-es de chaque association modulaire de la faculté de science politique et droit;*

*Que cette grève soit déclenchée le 19 mars et qu'elle se poursuive jusqu'à ce qu'une assemblée générale y mette fin;*

*Que l'AFESPED-UQAM tienne une assemblée générale de reconduction mardi le 25 mars 2008 à 12h30;*

*Que les stages et les cours préparatoires aux stages ne soient pas affectés par la grève;*

*Que des actions soient mises en place durant cette grève de façon à appuyer les positions de l'AFESPED-UQAM;*

*Que l'AFESPED-UQAM encourage ses membres à se mobiliser dans le cadre des lignes de piquetage et des actions de la grève;*

*Qu'advenant l'existence d'une injonction limitant les actions possibles par les étudiants et étudiantes, que l'AFESPED conforme ses moyens d'actions à ladite injonction jusqu'à la tenue d'une prochaine assemblée générale.*

*Nous revendiquons :*

*L'abolition rétroactive des mesures du plan de redressement du 15 juin;*

*Le rejet complet des recommandations faites par la firme PricewaterhouseCoopers par la direction et le CA de l'UQAM;*

*Un réinvestissement massif en éducation postsecondaire, incluant minimalement les 460 M\$ permettant la résorption du sous-financement identifié par la CRÉPUQ et l'annulation de la dette des établissements universitaires du Québec;*

*Le retrait de la proposition actuelle du gouvernement libéral provincial sur les frais afférents afin qu'il y ait instauration d'une politique gouvernementale empêchant réellement les institutions scolaires d'imposer des frais afférents;*

*L'abolition de la politique de déficit « 0 » dans la formule de financement des institutions post-secondaires;*

*Exige la participation large des étudiantes et étudiants au processus de consultation et de prise de décisions sur le plan de redressement de l'UQAM. »*

**Résolution, Assemblée générale du 20 novembre 2008**  
**2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Élections aux postes vacants**

*« Julien Beauchamp-Laliberté, coordonnateur de l'AED propose, appuyé de Christophe Deblois-Richer, sa candidature comme représentant au Comité de rédaction de la politique de la reconnaissance de l'implication étudiante, sous-comité du Comité de la vie étudiante (CVE). »*

*« David Sultan propose, appuyé d'Alexandre Bolduc, sa candidature au poste d'éco-ambassadeur pour la Faculté de science politique et droit au Comité de la politique environnementale de l'UQAM. »*

**Résolution, Assemblée générale du 20 novembre 2008**  
**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Plan de redressement**

*« Que l'AFESPED appuie les revendications du SEUQAM contre les coupures salariales de 4 millions de dollars. »*

*« Qu'un tract soit distribué aux membres du SEUQAM afin de manifester notre solidarité envers leur lutte. »*

**Résolution, Assemblée générale du 24 février 2009**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Assemblée générale de grève**

*« Considérant la situation des professeurs de l'UQAM ainsi que les positions de l'AFESPED :  
Christophe Deblois propose, appuyé de Jérôme Aubin, de tenir une AG de grève le mercredi 11 mars conditionnelle à la reconduction de la grève des professeurs le 10 mars. »*

**Résolution, Assemblée générale du 24 février 2009**  
**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Agenda**

*« Que l'AFESPED se participe au Comité d'agenda interfacultaire 09-10. »*

**Résolution, Assemblée générale du 11 mars 2009**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Grève des professeur-e-s**

*« Déclaration aux syndiqués-es de l'UQAM*

*Nous, étudiantes, étudiants membres de l'AFESPED-UQAM appuyons les syndiqués-es de l'UQAM, actuellement en attente d'une proposition patronale dans le but de négocier leur convention collective.*

*Nous nous opposons à ce qu'une tierce partie s'ingère dans ces négociations en effectuant l'étalonnage des conventions collectives échues et en faisant ses recommandations à la direction de l'UQAM. Nous considérons que les conditions de travail des syndiqués-es de l'UQAM doivent être le fruit des négociations exclusives entre les parties patronale et syndicale.*

*Nous exhortons la partie patronale à négocier avec les parties syndiqués-es actuellement en attente d'une proposition. Nous l'exhortons à cesser de se cacher derrière les consultants externes et à prendre ses responsabilités en prenant position dans les négociations actuelles. Nous encourageons le SPUQ à ne pas délaissier les revendications concernant l'embauche de nouveaux professeurs et l'abaissement de la moyenne-cible au profit des revendications salariales. »*

*« Que l'AFESPED tienne une Assemblée générale de grève mardi le 17 mars à 12h30. »*

*« Que l'AFESPED invite ses membres à respecter toutes lignes de piquetage, et à ce titre, à ne pas se présenter aux cours donnés par des chargés-es de cours lors des journées de grève des professeurs-es. »*

**Résolution, Assemblée générale du 17 mars 2009**  
**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Grève des professeur-e-s**

*« Considérant l'absence de consultation sur l'application du plan de redressement depuis son dépôt au printemps 2008;  
Considérant le futur dépôt du « plan de retour à l'équilibre budgétaire » en mai prochain, qui s'inscrit en continuité avec le plan de redressement;  
Considérant l'impact considérable des mesures budgétaires effectuées et à venir sur l'accessibilité aux études ainsi que sur la qualité de l'enseignement à l'UQAM;  
Considérant l'immobilité de la direction face à la grève du SPUQ ainsi que la lenteur des négociations avec le SEUQAM et le SÉTUE;  
Considérant qu'un réinvestissement public et massif dans les services sociaux est la seule et unique solution afin que la débâcle financière depuis trop longtemps dénoncée ne se transforme pas en catastrophe pour l'UQAM.*

*Nous, étudiant-es de science politique et de droit, revendiquons à la direction de l'UQAM :*

*Une consultation de bonne foi de l'ensemble de la communauté de l'UQAM sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire;  
Un règlement des conventions collectives qui rende justice aux revendications des syndicats, particulièrement l'embauche de 300 nouvelles professeures, nouveaux professeurs ainsi que le maintien du mode de gestion collégial et démocratique, qui fait la spécificité de l'UQAM;  
Un arrêt de la multiplication des frais champignons ainsi que les coupures à incidence académique (bibliothèque, moyenne-cible, etc.).*

*Nous revendiquons au Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports un réinvestissement public et massif pour l'UQAM.*

*Plan d'action*

*Que l'AFESPED, dans le but d'appuyer les revendications que nous partageons du SPUQ en grève, du SEUQAM et du SÉtuE, ainsi que de faire valoir nos revendications :*

*Participe et invite ses membres à participer aux actions du 18 et du 19 mars*

*Participe et invite ses membres à la manifestation de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ). »*

**Résolution, Assemblée générale du 05 novembre 2009**  
**4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Plan de redressement**

**Plan d'action manquant**

*« Que l'AFESPED-UQAM soit vigilante quant à toute modification concernant la structure du réseau des Universités du Québec et qu'elle s'assure que des consultations soient faites auprès des étudiantes et étudiants. »*

« Que l'AFESPED mette en place le comité de consultation de concert avec les autres associations étudiantes facultaire »

« Que l'exécutif de l'AFESPED soit mandaté de rencontrer la direction de l'UQAM afin de demander un délai jusqu'à mars 2010, ou le plus tard possible, à ce sujet. »

« Que l'AFESPED se prononce contre toute modification à la loi sur le réseau UQ considérant les délais trop court pour tenir une consultation »

**Résolution, Assemblée générale du 25 mars 2010**  
**2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Manifestation du 1er avril**

« Que l'AFESPED tienne une levée de cours pour le 31 mars et le 1er avril. La levée de cours étant une incitation à participer à la manifestation du 1er avril et aux actions du 31 mars sans que les étudiantEs ne soient pénalisés. Il ne s'agit en aucun cas d'une journée de grève. »

« Considérant :

- Que des services publics accessibles, universels et de qualité sont le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté.
- Que ces services publics devraient, en premier lieu, être financés par une fiscalité progressive
- Qu'il est inacceptable que ces services soient bradés par des intérêts privés, sur la foi d'un « manque de moyens » de l'Etat
- Que les hausses de la tarification pour l'énergie résidentielle, les garderies, les services publics et l'éducation ne ferait qu'appauvrir les personnes que ces services sont censés, soutenir.

Il est proposé que l'AFESPED soutiennent les revendications de la Coalition opposée à la hausse des tarifs et y adhère. »

« Considérant :

- L'imminence du dépôt par le gouvernement du Québec d'un budget visant le retour à l'équilibre budgétaire par le sabrage dans les services publics et l'imposition d'une tarification excessive sur les classes laborieuses.
- Q'une mobilisation citoyenne est incontournable pour démontrer au gouvernement du Québec que cette orientation ne fait pas consensus au sein de la population québécoise.

Il est proposé que l'AFESPED incite ses membres à participer à la « Manifestation du 1er avril contre la hausse des tarifs » de Montréal.»

**Résolution, Assemblée générale du 25 mars 2010**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Murs du Aquin**

« Que l'AFESPED signe l'entente sur les murs du Aquin avec les SVE »

**Résolution, Assemblée générale du 23 septembre 2010**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Plan d'action pour l'Année 2010-2011**

« Considérant les menaces de prolongement du dégel des frais de scolarité après 2012 dans le dernier budget libéral, Considérant que les étudiant-e-s ont déjà connu-e-s une augmentation substantielle de leurs frais de scolarité, frais afférents et autres frais institutionnels,

Considérant que l'État a eu tendance à investir bien plus dans le béton, et à faire de grossières erreurs en dépit des avertissements de la communauté universitaire, que dans le maintien d'un réseau universitaire public de qualité et n'a pas su régler la question du sous-financement chronique des Universités au Québec,

Considérant les positions historiques de l'AFESPED sur la question de la gratuité scolaire,

Considérant les vellétés d'organisation d'un sommet fantoche des partenaires universitaires sur la question du financement des universités, et incidemment, sur les frais de scolarité,

Considérant qu'une union des différents mouvements étudiants nationaux progressistes semble se produire pour tenir un contre-sommet,

« Que l'AFESPED dénonce le sommet gouvernemental comme étant une douce farce pour légitimer des décisions déjà prises à l'insu de la communauté universitaire et de la société civile dans son ensemble.

Que l'AFESPED participe au contre-sommet organisé par l'ASSÉ et la TACEQ et tente d'aider à l'organiser ,

Que l'AFESPED participe aux manifestations organisées par l'ASSÉ et la TACEQ dans le but de faire annuler le sommet,  
Que l'AFESPED réaffirme haut et fort son attachement à la gratuité scolaire ainsi qu'à l'accessibilité aux études,  
Que l'AFESPED rappelle au gouvernement ainsi qu'à la CRÉPUQ que la seule solution viable pour l'avenir de l'UQAM, de l'Université du Québec et de l'Éducation post-secondaire au Québec, est un financement public adéquat. »

## Résolution, Assemblée générale du 16 novembre 2010

### 4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Grève

« Considérant les prises de positions historiques dont l'AFESPED vient de se doter ou de renouveler,

Considérant la nécessité de mettre en pratique la défense de ces positions politiques,

Considérant les attaques contre le système post-secondaire québécois que le gouvernement laisse planer,

Considérant le fait que l'AFESPED ait déjà appelé au boycott du sommet gouvernemental des « partenaires de l'éducation »,

Considérant le fait que l'AFESPED est membre de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics,

Considérant l'important lancement du Manifeste sur l'Université Québécoise de la Table des partenaires universitaires le 25 novembre 2010 à l'UQAM ainsi que la journée de réflexion qui l'accompagne,

Que l'AFESPED tienne une journée de grève le 23 novembre pour favoriser la participation à l'action nationale de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics à Montréal,

Que l'AFESPED tienne une journée de grève le 25 novembre afin de permettre à tous les étudiant-e-s de la faculté de participer aux conférences et présentations organisées par la Table des partenaires universitaires,

Que l'AFESPED tienne une journée de grève le 6 décembre afin de participer de façon active à la manifestation nationale contre le sommet gouvernementale des partenaires en éducation visant à encadrer et légitimer les hausses de frais de scolarité.

**La proposition est adoptée à majorité »**

## Résolution, Assemblée générale du 16 novembre 2010

### 5<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Plan d'action

#### Proposition #1 :

« Considérant les prises de position historiques du début de l'année contre la tenue du sommet gouvernemental des partenaires en éducation et appelant à son annulation,

Considérant les positions historiques de l'AFESPED sur la gratuité scolaire,

Considérant le fait que l'ASSÉ et la FECQ/FEUQ organisent des manifestations à Québec contre le sommet gouvernemental le 6 décembre 2010,

Considérant le momentum s'étant créé à l'UQAM et dans un ensemble d'autres institutions d'enseignement post-secondaire au Québec autour de la journée d'action du 6 décembre,

Considérant le fait que le point de l'augmentation des frais de scolarité est à l'ordre du jour du sommet gouvernemental des « partenaires en éducation » (thème 1),

Considérant les positions du recteur Corbo en faveur d'un rattrapage du niveau des frais afférents par rapport aux autres universités,

Que l'AFESPED se prononce une nouvelle fois contre une augmentation des frais de scolarité et des afférents,

Que l'AFESPED se prononce contre une modulation des frais de scolarité, affectant notamment les programmes de droit,

Que l'AFESPED se prononce en faveur de la mise en place de mesures fiscales progressives telles qu'une taxe sur le capital des entreprises afin de créer un fond public de refinancement du réseau universitaire québécois ou encore la création d'un nouveau palier d'imposition tel que proposée par l'IRIS.

**La proposition est adoptée à l'unanimité »**

**Proposition #2 :**

« Considérant l'attachement de l'AFESPED à un système d'éducation post-secondaire accessible et de qualité,

Considérant que le point de l'accessibilité aux études est à l'ordre du jour de la rencontre gouvernementale des « partenaires de l'éducation » du 6 décembre (thème 2),

Considérant les manquements graves du système d'aide financière aux études,

Considérant la récente étude de l'IRIS portant sur le financement du système de l'aide financière aux études et démontrant les importants coûts étant liés à la prise en charge du système par des banques privées,

Que l'AFESPED appelle à une importante réforme, accompagnée d'une bonification, du système d'aide financière aux études afin d'offrir des conditions décentes de vie aux gens en bénéficiant,

Que l'AFESPED appelle à un élargissement des critères d'accessibilité au système d'aide financière aux études,

**La proposition est adoptée à l'unanimité. »**

**Proposition #3 :**

« Considérant le fait que la rentabilité des Universités est à l'ordre du jour du sommet gouvernemental des « partenaires de l'éducation » (thème 3),

Considérant le fait que la ministre de l'éducation entend traiter de la question de la rédition de compte des Universités,

Que l'AFESPED oppose à la vision comptable et étriquée de la ministre concernant la « performance » des Universités une vision mettant de l'avant la qualité des citoyen-ne-s et intellectuel-le-s que ces institutions forment et apportent à la société,

Que l'AFESPED mette en garde la ministre contre toute remise en avant du projet de loi sur la gouvernance des Universités et CÉGEPs, amenant à une réduction du nombre de membre des différentes communautés institutionnelles dans les conseils d'administration des ces institutions.

Que l'AFESPED affirme que seule une gestion collégiale des institutions post-secondaires d'enseignement, est un gage de bonne gestion et de transparence envers la population de ces institutions.

**La proposition est adoptée à l'unanimité. »**

**Proposition #4 :**

« Que l'AFESPED loue, en collaboration avec les autres associations et syndicats en grève le 6 décembre 2010, des bus pour se rendre à la manifestation nationale de l'ASSÉ à Québec.

Que l'AFESPED participe aux différentes actions locales menées par la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics à Montréal ainsi qu'aux actions spontanées pouvant avoir lieu dans l'UQAM.

Que l'AFESPED invite ses membres à participer aux différentes conférences et divers ateliers organisés lors de la Journée de réflexion sur l'université québécoise,

Que l'AFESPED communique à la Ministre de l'Éducation, par courrier recommandé, les prises de position qu'elle vient d'adopter afin de participer tout de même au débat de société nécessaire sur la question du refinancement public du réseau universitaire québécois.

**La proposition est adoptée à l'unanimité. »**

**Proposition #5 :**

« Que l'AFESPED invite ses membres à participer au bed-in de l'AGECVM des nuits du 22 au 23 et du 23 au 24 novembre et du 5 au 6 décembre 2010 si une entente est convenue avec l'administration du CÉGEP.

**La proposition principale est adoptée à majorité. »**

**Proposition #6 :**

« Que l'AFESPED produise et diffuse largement du matériel d'information sur la question des hausses de frais de scolarité, de l'économie du savoir et du dérèglement des frais de scolarité.

**La proposition est adoptée à l'unanimité. »**

**Proposition #7 :**

Motion de félicitations à l'exécutif de l'AFESPED.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Résolution, Assemblée générale du 26 janvier 2011**  
**2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Élections CA UQAM**

« Que l'AFESPED appuie les candidatures de Samuel Ragot et de Jean-François Meilleur pour les postes de représentants étudiants au Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.»**

**Résolution, Assemblée générale du 26 janvier 2011**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Avis de motion**

Proposition de nouveau code de procédure en remplacement du code dit AGESHALC.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

« Que l'on retire de la charte de l'AFESPED, l'article 27 « droit de retrait: les associations de programme peuvent se dissocier d'une décision prise en assemblée de l'AFESPED-UQAM ».

**La proposition est adoptée à majorité (2/3 de l'assemblée). »**

**Résolution, Assemblée générale du 17 février 2011**  
**3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Avis de motion**

« Que l'on remplace 15% par 10% au soins-point c) de l'article 25 de la charte de l'AFESPED.

**La proposition est adoptée à majorité. »**

**Résolution, Assemblée générale du 17 février 2011**  
**7<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Plan d'action pour l'hiver**

« que l'AFESPED participe à la manifestation nationale de l'ASSÉ contre la hausse des frais de scolarité le 31 mars prochain et que l'AFESPED tienne une assemblée de grève le 17 mars 2011

**La proposition principale est adoptée à majorité. »**

**Résolution, Assemblée générale du 16 mars 2011**  
**1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, Services à la vie étudiante**

« CONSIDÉRANT que les problèmes récurrents que connaissent les services à la vie étudiante depuis plusieurs années ne sont pas seulement dus à des hausses salariales, mais à des problèmes structurels qui nécessitent une réorganisation des services ;

CONSIDÉRANT que l'engagement du MELS augmente, mais que les fonds transférés aux universités ne reflètent pas l'augmentation de l'inflation des coûts des services ;

CONSIDÉRANT que, malgré l'augmentation des frais de scolarité de 50\$ imposée aux étudiant-e-s par session depuis 2007 ainsi que celle des frais institutionnels obligatoires (FIO) perçus par l'UQAM, les services ne bénéficient d'aucune façon de ces frais payés par les étudiants ;

CONSIDÉRANT que le diagnostic stratégique n'a toujours pas mis en œuvre de recommandations et que les travaux actuellement de restructurations en cours ne semblent pas donner de résultats concrets ;

CONSIDÉRANT qu'une hausse de la cotisation ne règlera pas les problèmes structurels des services à la vie étudiante ;

CONSIDÉRANT que le droit de vote est offert aux étudiants et étudiantes sur les instances décisionnelles des SVE parce que nous finançons les services, mais que ce droit ne nous permet pas d'avoir de majorité décisionnelle réelle face à l'administration ;

CONSIDÉRANT que les coupures de services proposés ne se sont pas faites en concertation avec les associations étudiantes de l'UQAM ;

Il est PROPOSÉ :

QUE l'AFESPED s'oppose à la hausse de cotisation proposée par les SVE ;

QUE l'AFESPED revendique auprès du gouvernement un financement adéquat des services dédiés spécifiquement aux étudiants ;

QUE l'AFESPED demande à l'université de maintenir l'offre de services en assurant la gestion et le financement de certains services offerts d'ici la rentrée d'automne ;

QUE l'AFESPED recommande la création d'un comité institutionnel visant à revoir les fondements et le fonctionnement des SVE ;

QUE ce comité soit composé majoritairement d'étudiants et que les votes soient décisionnels ;

QUE chaque personne y siégeant dispose d'un vote ;

QUE l'AFESPED se repositionne sur la cotisation des services à la vie étudiante suite aux recommandations du comité institutionnel dans un délai d'un an, soit en mars 2012.

Qu'un représentant-e des employé-es étudiant-es ait droit de vote sur ce comité;

QUE les SVE se consacrent à leur mission première, celle d'être au service de la vie étudiante uqamienne;

QUE les SVE préservent et favorisent les emplois étudiants;

QUE le-s représentant-es de l'AFESPED défendent cette position au CVE du 18 mars où il sera discuté du comité d'évaluation des SVE et de la hausse des cotisations.

**La proposition est adoptée à majorité. »**

**Résolution, Assemblée générale du 16 mars 2011**  
**2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Avis de motion**

« que dans l'article 16. « Cotisation » : Biffer la phrase « Pour modifier le montant de la cotisation, un référendum doit être tenu, dont le quorum de validité est de 25% des membres. » et la remplacer par « Pour modifier le montant de la cotisation, un avis de motion spécifiant les nouvelles dispositions doit être déposé en Assemblée générale régulière. Le point « Augmentation de cotisation » (ou « Baisse de cotisation » le cas échéant) doit être affiché clairement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale suivante. L'adoption de l'avis de motion

concernant la cotisation doit se faire aux deux tiers des membres présents lors d'une Assemblée générale ou d'un référendum ayant atteint un quorum d'au moins 5% des membres de l'AFESPED.

**La proposition 1 est adoptée au 2/3. »**

### Résolution, Assemblée générale du 16 mars 2011

#### 4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Grève et plan d'action

« QUE l'AFESPED fasse pression sur le recteur Corbo pour que ce dernier se positionne contre une hausse de frais de scolarité et qu'il rappelle à la CREPUQ et au gouvernement les missions fondamentales de l'Université du Québec,

QUE l'AFESPED participe à la diffusion d'une pétition interfacultaire appelant le recteur Corbo à se positionner contre la hausse des frais de scolarité.

**La proposition est adoptée à l'unanimité. »**

### Résolution, Référendum s'étant tenu les 21, 22 et 23 mars 2011

À la question :

*« Voulez-vous que l'AFESPED soit en grève la journée du 31 mars prochain, afin que ses membres puissent participer à la manifestation contre la hausse des droits de scolarité organisée par l'ASSÉ? »*

Les résultats du dépouillement par le conseil exécutif, sous surveillance d'observateurs et d'observatrices membres et non membres, sont les suivants :

**POUR : 287 votes – 81,07%**  
**CONTRE : 67 votes – 18,92%**  
**ABSTENTIONS : 8 votes.**

### Résolution, Assemblée générale du 15 septembre 2011

#### 3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Avis de motion

« QUE l'on adopte en bloc de la nouvelle Charte et des Statuts et règlements. »

**La proposition est adoptée à majorité. »**

### Résolution, Assemblée générale du 6 octobre 2011

#### 4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, CANO

**Point 4.1 : CANO du Comité de soutien aux parents étudiants.**

« CONSIDÉRANT que l'UQAM compte environ 8000 parents étudiants, soit près d'1/5 de la population étudiante, et ce réparti dans l'ensemble des facultés et programmes;

CONSIDÉRANT que le CSPE-UQAM met déjà en œuvre une multitude d'actions afin de favoriser l'articulation famille/études et qu'une CANO lui permettrait d'élargir son champs d'intervention par la mise sur pied de projets concrets (service de garde, activités d'entraide pour les parents étudiants, comptoir d'aide alimentaire, bourses pour parents étudiants, subventions de projets étudiants...);

CONSIDÉRANT que les projets du CSPE-UQAM sont des exemples de mobilisation étudiante et de mise en place de services gérés par les étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT que l'insuffisance en matière de service de garde agit comme un frein à l'accessibilité aux études pour un nombre important de parents étudiants, et tout particulièrement pour les femmes;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde pour les parents étudiants permettrait :

- La création d'un contexte favorisant l'articulation famille/études dans une perspective d'accessibilité aux études et d'égalité hommes-femmes.
- La diminution de la durée des études et de l'endettement,
- Le retour aux études pour de futurs parents étudiants,
- L'installation d'une pouponnière permettant la continuation ou le retour aux études, tout particulièrement pour les mères
- La diminution des retards, du taux d'absentéisme et de l'abandon des études par les parents étudiant
- Un horaire de garde adapté aux besoins des parents étudiants
- Une meilleure intégration des parents étudiants au milieu universitaire
- Un lieu d'apprentissage, de stage et d'observation pour les étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT que le CSPE-UQAM met tout en œuvre pour obtenir un financement public de la part du Ministère de la famille pour son service de garde;

CONSIDÉRANT que la CANO demandée est appelée à diminuer pour en arriver à un minimum nécessaire pour le fonctionnement du CSPE-UQAM et du service de garde;

Que l'AFESPED se positionne en faveur de la CANO pour le CSPE-UQAM. »

**La proposition est adoptée à majorité. »**

#### **Point 4.2 : CANO du Groupe de recherche en intérêt public**

« CONSIDÉRANT que le Groupe de recherche en intérêt public de l'UQAM (GRIP UQAM) contribue depuis plus de 18 ans à implanter des projets environnementaux et sociaux au sein de la communauté uqamienne;

CONSIDÉRANT que sa mission est de promouvoir la vision critique, la recherche, la réflexion et l'action en ce qui a trait aux enjeux touchant les domaines écologiques, communautaires, démocratiques et économiques ;

CONSIDÉRANT l'historique du GRIP UQAM en tant qu'acteur important au sein de la communauté uqamienne pour faire avancer les questions environnementales ;

CONSIDÉRANT qu'en s'appuyant sur une approche multi et transdisciplinaire, les efforts du GRIP UQAM sont axés vers la recherche, la sensibilisation, tout autant que vers l'action suscitée par les questions sociales et environnementales ;

CONSIDÉRANT que le GRIP UQAM est principalement par et pour la communauté uqamienne, que sa structure décisionnelle est démocratique et participative et qu'il désire travailler en partenariat avec des organismes externes et faire rayonner sa mission à l'extérieur de l'UQAM ;

CONSIDÉRANT que les étudiantes et étudiants de l'UQAM manifestent leur intérêt envers la recherche de perspectives sociales équitables, axées sur l'écologie sociale et la démocratie participative ;

Que l'AFESPED octroie un financement au GRIP UQAM équivalent à 2\$ par trimestre pour chacun-e de ses membres, à compter du trimestre d'automne 2012, par l'entremise d'une cotisation automatique non-obligatoire (CANO) via l'UQAM.

**La proposition est adoptée à majorité. »**

« Que l'AFESPED participe aux actions suivantes dans le cadre de sa campagne contre la hausse des droits de scolarité et dans une perspective de gratuité scolaire :

- 6 octobre : Manifestation de la Conférence Régionale des Étudiant-e-s de Montréal (CREM)
- Dépôt au conseil d'administration de l'UQAM de cartes postales demandant à Claude Corbo de prendre position contre la hausse des frais de scolarité
- Semaine du 17 octobre : Actions de perturbations et de visibilité
- 20 octobre : Flash-Mob de la CREM
- 22 octobre : Manifestations en marge du congrès du PLQ à Québec en collaboration avec la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics
- 10 Novembre : Manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité à Montréal

**La proposition est adoptée à majorité. »**

### Résolution, Assemblée générale du 8 novembre 2011 3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Levées de cours

« *Considérant* la nécessité impérieuse d'informer les membres de l'AFESPED sur les menaces d'augmentation de frais de scolarité,  
*Considérant* le fait que la présente assemblée a le quorum nécessaire pour un vote de grève,  
*Considérant* le fait que l'absence à un cours pourrait être pénalisante pour les membres présents,  
*Considérant* que les enjeux traités pendant l'assemblée sont importants, nombreux et que les débats pourraient être longs,

Que les cours dispensés par la Faculté de science politique et droit soient levés pour l'après-midi afin de favoriser la participation pleine et entière des membres aux débats.

**La proposition est adoptée à l'unanimité »**

### Résolution, Assemblée générale du 8 novembre 2011 4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, Grève

#### **Point 4.1 : Grève pour le 10 novembre**

« *Considérant* que le dernier budget Bachand annonce une augmentation des frais de scolarité de 1625 \$ sur 5 ans.  
*Considérant* que l'assemblée générale de l'AFESPED-UQAM s'est positionnée contre toute hausse de frais dans une perspective de gratuité scolaire;  
*Considérant* que l'AFESPED-UQAM a voté de participer à la manifestation nationale du 10 novembre 2011 contre la hausse des frais de scolarité;  
*Considérant* que 150 000 étudiant-e-s seront en grève pour cet événement;  
*Considérant* que la grève permettra de libérer les étudiant-e-s pour participer à la manifestation et que cette grève constitue un acte politique en soi;

Que l'AFESPED-UQAM tienne une journée de grève le 10 novembre pour participer à la manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité.

**La proposition est adoptée à majorité (97% en faveur - 486 pour; 13 contre; 16 absentions) »**

« *Considérant* qu'au moins 4 facultés sur 7 sont en grève,  
*Considérant* que l'AFESH et l'AFEA appelle déjà au piquetage de l'UQAM le 10 novembre,

Que l'on tienne des lignes de piquetage de 8h à 14h sur le campus central de l'UQAM.

**La proposition est adoptée à majorité »**

#### **Point 4.2 : Mandat de grève générale illimitée**

« Que l'AFESPED se dote d'un mandat de grève générale illimitée pour la session d'hiver 2012 si le gouvernement ne répond pas à nos revendications par l'affirmative après la manifestation du 10 novembre et qu'une assemblée générale de déclenchement de grève générale illimitée se tienne suivant l'atteinte d'un plancher de 7 associations regroupant un minimum de 20 000 étudiant-e-s sur 3 campus différents et ayant un mandat similaire.

**La proposition est adoptée à majorité »**

**Résolution, Assemblée générale du 8 novembre 2011**  
**<sup>5e</sup> point de l'ordre du jour, Représentation de l'AFESPED au national**

« Que l'AFESPED s'affilie à la Coalition large de l'ASSÉ.

**La proposition est adoptée à forte majorité. »**